

POUR LA DYSPESIE
OU UNE FAIBLE DIGES-
TION. BUVEZ L'EAU ST.
LEON APRES CHAQUE
REPAS ET AVANT DE
JEUNER POUR LA CONS-
TIPATION.

GINGRAS, LANGLOIS &
C^{ie}, QUÉBEC.
20 février 1886.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
15 avril 1886

LE NOM FATAL

QUATRIÈME PARTIE

II

Le magistrat refusa de s'asseoir.
—Nous sommes pressés, dit-il, et n'avons pas le temps de nous asseoir. Répondez à mes questions.
—Je vous écoute, monsieur.
—Il y a longtemps que vous êtes dans la maison ?
—S'il y a longtemps ! que j'y ai vu mourir mes deux hommes, dans mes bras, là, presque à l'endroit où vous êtes.
—Je ne vous demande pas cela. Vous occupez la loge quand monsieur est venu louer dans la maison ?
—Oui, monsieur, il la portière, décontenancé par l'air bref du fonctionnaire.
—Monsieur était avec sa mère ?
—Oui, monsieur. Et il était bien petit à ce moment. Je l'ai vu, pour ainsi dire, grandir.
—Il y a près de vingt ans ?
—Dix-huit ans et quelques mois, monsieur. Si vous voulez que je vous donne la date exacte.
—C'est inutile. Et monsieur a toujours habité ici ?
—Toujours, monsieur.
—Avec sa mère ?
—Avec sa mère.
—Ils menaient tous les deux une vie régulière ?
—Très régulière, monsieur. Pour les renseignements, je ne puis en donner que de bons. Je suis une honnête femme. J'ai mes manies, mais je suis honnête femme.
Et comme si elle était satisfaite de cette déclaration, la grosse femme se rengorgea et respira fortement.
—Vous ne savez pas d'où ils venaient ?
—Non, monsieur. Je ne m'en étais même jamais inquiétée.
Du moment que le loyer était payé très exactement. Et pour ça c'est une justice à rendre, ils n'ont jamais eu même une demi-heure de retard. Je suis juste et incapable d'un mensonge.
—Vous ignorez leur nom également ?
—Leur vrai nom, oui, monsieur. On appelait la mère la Dame en deuil. Mme Gillette, car elle se nommait Gillette de son petit nom. Quant à monsieur, c'était M. Octave et même M. Octave Gillette, des fois. D'ailleurs, je n'avais pas d'enquête à faire du moment qu'il n'y avait aucune plainte.
—Evidemment. Et quand avez-vous eu leur nom ? connu leur passé.
—Avant-hier seulement.
—Par une lettre ?
—Oui, monsieur. Une lettre avec un grand cachet. Même que ça m'a donné un coup.
—C'est le facteur qui vous a remis cette lettre ?
—Oui, monsieur.
—Et vous vous l'avez montée vous-même ?
—Oui, monsieur.
—A qui l'avez-vous remis ?
—A la dame. Mais que sa lui a fait un effet à la pauvre dame. J'ai cru qu'elle allait me trépasser dans les bras.
—Et sur la lettre, qu'y avait-il ?
—Oh ! je me le rappelle comme si je l'avais sous les yeux. M. Octave Gaillardin, fils de Gaillardin, exécuté à Poitiers.
Le commissaire regarda Octave qui était immobile, comme interdit, pendant cette interrogatoire, puis il dit à la portière.

—C'est tout que je voulais savoir. Je vous remercie.
Et faisait passer Octave devant lui il s'engagea dans l'escalier.
La concierge resta bouche bée sur le seuil de sa loge.
Elle ne savait rien... on ne lui avait rien dit... Pourquoi son locataire était-il arrêté ? Qu'avait-il fait ? Elle n'était pas plus renseignée qu'au paravant... La déception était cruelle. Elle se demandait même si Octave avait fait quelque chose, et si on ne venait pas tout bonnement pour prouver que la lettre était fautive, qu'on en recherchait les auteurs, et elles se disaient que ce n'était pas possible que de gens qu'elle connaissait depuis si longtemps auxquels elle avait parlé presque tous les jours et qui avaient toujours été si convenables avec elles pussent avoir un passé pareil... C'était une calomnie dont on allait poursuivre les auteurs. Elle était passée du côté d'Octave et de sa mère, prête à prendre leur défense, maintenant. N'avait-elle pas vu le commissaire plein d'égards pour le jeune homme ? Si c'était un prisonnier, il lui aurait parlé autrement.
Cependant le magistrat et Octave étaient parvenus sur le carré.
Le jeune homme, redoutant pour sa mère une trop grande émotion, si elle le voyait accompagné d'un inconnu, demanda la permission d'entrer d'abord, pour la préparer la tranquilliser.
—Je n'ai pas d'intérêt à m'enfuir, dit Octave, et d'ailleurs je vous donne ma parole.
Le commissaire fit un geste d'acquiescement.
—Allez, dit-il.
Octave ouvrit la porte, traversa l'anti-chambre, mais à peine avait-il entr'ouvert la porte de la chambre à coucher qu'il poussa un cri d'épouvante et de terreur.
—Ma mère ! ma mère !
Il vint de voir la fenêtre ouverte, sa mère étendue au bas.
Le magistrat, effrayé, se précipita dans l'appartement.
—Qu'y a-t-il ?
—Ma mère est morte, cria Octave affolé.
Elle m'a vu par la fenêtre.
Et il tombait éperdument, cherchant à la relever.
Il ne savait plus où donner de la tête.
Il allait et venait.
—Un médecin, cria-t-il. Il faut envoyer chercher un médecin.
Cependant le commissaire s'était penché sur la dame en deuil et avait pris sa main.
A continuer.

LA FIANCEE D'UN VEAU BLANC

CHAPITRE IV
UNE PRISONNIERE

Ces précautions avaient un but. Aride s'enrichir, le marquis travaillait avec ardeur pour arriver à la fortune, orgueilleux autant qu'après un gain, il avait honte de paraître s'occuper de ses affaires.
Rentré dans son cabinet, il y lisait sa correspondance, dictait quelques lettres à son secrétaire, puis vers onze heures du matin, il redescendait rasé de frais, poudré, correctement vêtu, le visage reposé, comme s'il venait de s'éveiller, présentant à baiser sa main chargée de bagues à son plus jeune fils baisant au front la belle et langoureuse Pépita, sa fille ; puis, seul, couvert de son triomphant galon d'or fin, il absorbait lentement, silencieusement, une imperceptible tasse de chocolat, buvait par-dessus un grand verre d'eau sucrée avec des azucarillos ou mousse de sucre parfumée, roulait une cigarette de Porto-Rico dans une feuille soyeuse de maïs, et son jonc à pomme d'or à la main sortait pour favoriser sa digestion par une lente promenade.
C'était une manière de persuader à ceux qui ne connaissaient pas ses habitudes, que, sortant à peine de son lit, il éprouvait le besoin de faire un exercice modéré, l'exercice d'un paresseux de première classe, il ne demandait que cela.
Dans la journée, il descendait à cheval jusqu'à la ville se rendait d'abord à la chancellerie, puis soit au palais du gouvernement, soit au cabaret de l'Écu de castille où en été, il prenait tantôt un bol de cervoise, se frottait avec une orangeade glacée, causait une heure ou deux avec des

conseillers au Présidial, ou autre haut fonctionnaires, lisait sans avoir l'air d'y ajouter la moindre importance la feuille annonçant chaque semaine les départs ou les arrivées de navires, le prix des denrées, les nouvelles de l'île, s'entretenait comme par condescendances avec les principaux négociants, puis remontait vers son hôte bien renseigné sur tout qu'il lui importait de savoir pour ses opérations commerciales.
Agé de quarante-sept ans seulement, suffisamment replet sans être pourtant obèse, avec cela haut en couleur la démarche solennelle quand il se croyait vu, le visage sévère, les yeux étincelants, très rapprochés d'un nez en bec de faucon, se recourbant sur d'épaisses moustaches qui couvraient ses lèvres minces et plates, s'allongeant sur les côtés jusqu'à se confondre avec la toffe de barbe d'un noir tirant sur le roux et taillée en pointe qui lui allongeait le menton, il possédait toutes les qualités d'un physiques du descendant d'une noble race, tous les traits distinctifs d'un vrai gentilhomme.
Avec Son Excellence, plusieurs personnes habitaient la halle, à la tourelle duquel se déployait la flamme mi-partie bleue et jaune à son centre l'écusson où, sur fond de gueules, étincelaient les cinq fontaines d'or posées trois en chef et deux en pointe.
Quatre de ces personnes faisaient partie de la famille du marquis : sa mère, un fils et deux filles, les six autres dont la première en dignité occupait la position de lecteur et de secrétaire de Son Excellence, appartenaient à la domesticité composée, en outre du secrétaire, de deux femmes de chambre, un valet, un cocher et un cuisinier. Tous étaient non seulement de race blanche, mais d'origine espagnole. Quand à la valetaille de couleur noir ou rouge, car parmi se trouvaient deux Canabes descendant de la race autochtone de Saint-Dominique, race à peu près entièrement détruite par les conquérants, elle était parquée plutôt que logée dans une dizaine de cases d'osier à toit de chaume dissimulées derrière le hato un énorme massif de camélias gigantesques.
Les marins prétendaient que chaque navire à son aune à lui ; celle du hato de Valdemar s'appelait dona Inés, Isabela de Valdemar, marquises des Cinq-Fontaines, fille du comte de La Torre d'Or et mère du marquis actuel l'once de Valdemar.
Despote absolu, quand il s'agit de sa famille ou de ses serviteurs, Ponce de Valdemar se courbait entièrement sous la volonte de sa mère.
Il était roi, elle gouvernait.
Surnommée par ses admirateurs la perle des Antilles, alors qu'à Maracaibo elle brillait de tout l'éclat de son seizième printemps, dona Inés de Ribeira de la Torre d'Or, devenue marquise de les Cinq Fontaines, ne pouvait se consoler ni de la perte de la plus grande partie de sa fortune, ni surtout des cruels outrages faits à sa beauté par l'impitoyable faux du temps.
Il est vrai que ce grand destructeur semblait s'être acharné d'une manière particulière contre cette femme si orgueilleuse de son éphémère royauté. Non seulement il avait flétri ses traits, mais d'un modèle accompli de grâces, il avait fait un type de laid repoussant.
Rien de son visage, aux traits jadis si purs, n'avait conservé sa forme première. Lourde autant qu'elle avait été svelte, disgracieuse dans sa lourde démarche, les joues flasques et tombantes au-dessous d'un menton qui couvrait de gros bouquets de poils tudes et hérissés se chevait à chaque mouvement d'une mâchoire dépourvue de dents contre un nez en bec de perroquet, les yeux enfoncés sous des paupières formant d'épais bourrelets, les cheveux clairsemés, grisâtres, disséminés par paquets crépus, la voix grêle et criarde, dona Inés ne pouvait plus se faire admirer, n'aspir plus qu'à se faire craindre et qu'à se venger en tourmentant ceux qui l'approchaient.
Pleine de mépris pour les autres nations que la sienne, des nombreuses provinces d'Espagne elle ne faisait exception que pour la Castille, borieau de sa famille et encore n'estimait-elle dans la noblesse de cette province que les parents ou alliés des Ribeira ou des Valdemar.
Plus aride encore que haineuse, c'était elle qui, quoique détestant par-dessus tout les Français, avait ourdi un premier complot pour faire épouser à sa petite-fille le fils de l'opulent chevalier de la Morelle, et, après la mort de ce jeune homme, avait tout mis en œuvre de la manière la plus

déployable, afin d'enlever Léonore dont elle convoitait la fortune, pour redorer l'écusson bien terni des marquis de les Cinq Fontaines, par un mariage avec don Manuel son fils aîné, âgé de vingt ans et déjà capitaine d'un escadron de lanciers.
Quoique désirant ardemment une union qui n'était qu'un vol odieux, elle ne cachait pas la haine profonde que par jalousie elle portait à une jeune fille aussi accomplie que la fiancée ravie par Ponce de Valdemar au vicomte du Terme-Rouge, et s'en était fait la geôlière plutôt que la gardienne.
Pendant les premières semaines qui avaient suivi l'enlèvement de Léonore, la hautaine Espagnole avait pourtant essayé de forcer son caractère pour obtenir de sa prisonnière qu'elle appelait mi que-rida, ma chérie, mon trésor ma blanche colombe, un consentement à ses projets, se réservant de lui faire payer cher plus tard cet effort de pénible hypocrisie. Mais Léonore, loin de répondre à ces avances intéressées, avait osé résister. Furieuse de voir ses efforts infructueux, dona Inés jetant alors le masque, avait eu recours à la violence, à la séquestration, aux coups même, aux menaces les plus atroces.
—Stupide sentimentale, lui dit-elle un jour dans un accès de fureur, tu n'épouseras jamais ton ridicule vicomte du Terme-Rouge, c'est moi qui te l'affirme.
—Je suis sa fiancée, madame, et n'épouserai que lui.
—Tu épouseras le mari que je t'ai fait choisir pour toi, quoique tu n'en sois pas digne.
—Jamais, madame.
—Dussai-je te tenir en prison avec du pain et de l'eau pour toute nourriture, dussai-je te fouler aux pieds, et labourer avec mes ongles ce visage vulgaire dont tu es si fière, tu l'épouseras, glapit la vieille duègne en frémissant.
—Jamais.
—Ah ! tu crois pouvoir lutter contre moi, fille de l'adon.
—Le chevalier de la Morelle, mon père, n'était pas un voleur, madame, répliqua Léonore blémissant sous le coup de cette insulte, les voleurs sont ceux qui, ruinés par leur orgueil, veulent accaparer la fortune noblement acquise par lui.
—Miserable créature, insolente fille va ! je te réduirai, me fallut-il employer les verges et te faire fondre en place publique par le dernier de mes esclaves, rala la marquise en tombant apoplectique sur un fauteuil.
Ponce de Valdemar entra en ce moment, il entendit les dernières paroles de sa mère.
—Démonio ! qu'arrive-t-il donc ? s'écria-t-il effrayé de ce cet emportement.
—Je la briserai, oui je la briserai, répétait dona Inés les yeux flamboyants, je la briserai ou elle m'obéira.
—Retirez-vous, mademoiselle, fit le marquis de Valdemar en s'adressant à sa pupille, et rentrez dans votre appartement d'où vous sortirez qu'avec ma permission.
Une scène pareille n'était pas faite pour avancer les négociations entamées par le mariage projeté. Ponce de Valdemar, tout en ayant l'air d'abandonner dans le sens de sa mère et de lui donner raison en tout point, lui représenta doucement, quand l'accès de colère de la septuagénaire se fut apaisé dans un torrent de larmes que peut-être serait-il plus habile de ne pas heurter de front une enfant capricieuse, mal élevée, orgueilleuse, indigne sous tous les rapports d'une alliance aussi illustre, mais nécessité par le besoin de sa fortune pour relever la position des Cinq Fontaines.
Ces considérations froidement exposées produisirent l'effet désiré ; la vieille Inés finit par se calmer ; mais reconnaissant elle-même que jamais elle ne pourrait s'habituer aux insolences de cette vile créature, elle voulut au moins la bannir de sa présence et l'enfermer en lieu sûr dans une maison d'où elle serait certaine qu'elle n'échapperait pas. Connaissant le caractère violent de sa mère, Ponce de Valdemar n'avait fait aucune opposition et proposé au plus vite pour éviter toute idée de changement amenée par la réflexion, de remettre la jeune fille aux mains de l'abbé des Dominicains, monastère situé à peu de distance de la ville, soumis à une discipline sévère mais où les novices, averties comme les religieuses aux règles de la clôture, pouvaient cependant respirer l'air pur de la montagne dans un vaste jardin entouré d'épaisses et hautes murailles.

A continuer.

Opinion du Cap. C. E. Holiwell

MM. GINGRAS, LANGLOIS & C^{ie}
QUÉBEC.

Seuls agents de la Puissance de Québec

Messieurs.—J'ai le plaisir d'attester l'incalculable bénéfice que j'ai tiré de l'usage de la justement célèbre EAU ST-LEON.

Pendant les dix années qui ont précédé l'année 1885, j'ai souffert le martyre du Rhumatisme et de la Goutte ou des excursions de chasse et de pêche m'avaient fait contracter.

L'année dernière, j'ai fait l'essai de votre célèbre EAU ST-LEON, et j'ai régulièrement continué à en faire usage.

Je dois déclarer que pendant les derniers douze mois, je n'ai plus ressenti les atteintes de mes anciens ennemis de quelque manière que ce fut.

Bien à vous.

Cap. C. E. HOLIWELL.

rue Buade, No. 12, Québec.

10 avril 1886.—4.

Articles Nouveaux

On vient de recevoir de beaux articles en argent de Electro Plated, comprenant Vases pour l'eau à la glace, Saladiers Plats à biscuits, jarres à sirop, etc.
Ce qu'il y a de plus nouveau en fait de crayons d'or et d'argent.

Un lot choisi de cannes en bois d'orange, Whang, chêne d'Espagne, bois de rose des Balkans, etc., etc.

CHEZ

G. SEIFERT
BAZAR EUROPEEN

34—rue de la Fabrique—34.
10 avril 1886.

Teinturerie à vapeur

DE QUÉBEC.

Où l'on nettoye toutes draperies,

soieries, rubans, etc.

Nos. 4 et 6 RUE McMAHON,
Vis-à-vis l'église Saint-Patrice.

A. S. Pfeiffer & C^{ie}

Propriétaires et successeurs de

P. LORMAN.

Ont l'honneur d'adresser leurs plus sincères remerciements à leurs nombreux clients en reconnaissance de leur généreux encouragement, et ils profitent de cette circonstance pour informer le public en général et les familles en particulier que tous les vêtements pour dames et messieurs sont nettoyés, teints et pressés à neuf. Rubans, soieries, plumes, et tous les articles de toilette pour dames sans exception, sont également nettoyés et teints dans les couleurs les plus riches, sans jamais être altérés, sous 24 heures d'avis. Toute marchandise endommagée est aussi restaurée à neuf. Les vêtements pour messieurs sont livrés sous le plus court délai.
P. S.—M. Pfeiffer fait chaque année un voyage aux États-Unis pour lui permettre d'apporter toutes les nouvelles améliorations à l'art de la teinturerie.
5 avril 1886.—6m.

NOUVEAUTES

Le soussigné informe ses amis et le public en général que lundi prochain, 12 courant, il ouvrira un poste cidevant occupé par M. Seaton dans la Côte des Marchands, à Lévis, un magasin de Modes et d'objets de fantaisie des plus variés consistant en étoffes à robes, Chapeaux, Plumes, Dentelles, Broderie et de tout ce qui se rapporte à la toilette de Dames et d'enfants.

Une modiste de première classe a été retenue pour la confection des robes, manteaux, chapeaux, etc. etc.

Toutes commandes seront exécutées sous le plus court délai et à des prix qui défient toute compétition.

Une visite est respectueusement sollicitée.

G. I. LAVERDIÈRE

Lévis, 10 avril 1886.—3s.

Aux cultivateurs

Un déd de \$200.

Nous savons qu'une certaine Manufacture de Moulins à battre le grain cesse de déprécier les nôtres. Forts de la supériorité de nos Moulins à battre le grain, et que nous savons être les meilleurs qui soient manufacturés, nous ne sommes aucunement occupés de la chose, mais pour mettre fin à tout malentendu qui pourrait en résulter, nous sommes prêts à concourir avec aucune autre machine à moudre (tread power machine) avec un enjeu de \$200, et en conséquence nous demandons à la maison à laquelle nous faisons allusion d'accepter ce défi ou de se déclarer coupable de vouloir blâmer les gens. D'un autre côté, si cette manufacture ne voulait pas d'enjeu, nous serions prêts à concourir sans les \$200.

MATHEW MOODY & SONS,

Terrebonne, 29 mars 1886.

Pour autres informations s'adresser à
J. T. LACHANCE,
Rivière Gilbert, Gold Mines,
St-François, Beauport
Après le premier jour prochain,
J. T. LACHANCE,
Rue Commerce, Lévis.
Près de la gare du chemin de fer Interocéanique
12 avril 1886.

LEVIS, 15 AVRIL 1886

LES NOUVEAUX JUGES

La presse libérale disait que le gouvernement fédéral tenait vacantes les places de juges décédés comme un appât pour les députés qui seraient tentés de suivre le soit disant mouvement national. Vous verrez, disait-elle, la session finie, tels et tels députés monter sur le banc. Ce sera la récompense de leur volte-face et de leur trahison.

Or, il arrive que quatre nouveaux juges ont été appointés et que pas un seul n'est député fédéral. Où sont les prophéties de ces messieurs ?

Ne disait-on pas encore que le procureur général Taillon sentant sombrer le navire, devait succéder au juge Mousseau ? L'honorable Taillon est resté à son poste, et le chef de l'opposition doit s'apercevoir que le leader de la chambre ne craint pas de rencontrer les tempêtes qu'il escompte de soulever.

LA QUESTION IRLANDAISE

M. Carbray, député de Québec ouest, doit présenter cet après midi en chambre un projet d'adresse à la Reine, la félicitant sur ce que le parlement impérial a pris l'initiative d'accorder à l'Irlande un gouvernement indépendant et espérant qu'une loi agraire équitable sera acceptée pour le rachat des droits des landlords.

M. Mercier, de son côté, veut qu'une adresse à peu près semblable soit transmise à M. Gladstone.

Nous ne voyons pas ce que la chambre de Québec a à faire dans cette galère.

Quand le parlement fédéral a adressé à Londres une adresse du même genre en 1882, le secrétaire d'Etat des colonies nous a répondu de nous mêler de nos affaires. On se souvient dans le temps de toutes les gorges chaudes de la presse libérale à ce sujet.

Voulons-nous recommencer le même jeu et s'exposer au même ridicule ? Nous comprenons que l'on puisse sympathiser avec le peuple irlandais, comme peuple ou comme individu, mais nous ne comprenons pas comment la chambre de Québec ait le droit de faire entendre ses doléances ou ses félicitations sur une mesure présentée et présentée impériale.

C'est l'habitude des législatures de féliciter la reine sur quelques événements heureux ou de lui adresser des condoléances à la mort d'une personne de sang royal, c'est l'habitude encore de présenter des adresses aux troupes victorieuses de retour d'une campagne, mais hors de là les législatures empiètent sur leurs attributions et s'exposent à se faire donner des leçons méritées.

Nous comprenons que certaines personnes ont intérêt à se faire de la popularité avec la question irlandaise, mais ce n'est pas une raison pour que le parlement de Québec s'occupe de ce qui ne le regarde pas.

Le congrès américain, qui est beaucoup plus puissant que notre chambre provinciale, a repoussé une proposition du même genre que celle que désirent faire M. M. Mercier et Carbray. C'est un exemple propre à nous édifier.

Le gouvernement de Québec a posé dès l'ouverture de la session un principe qui devrait être suivi, c'est celui de non-intervention dans les affaires qui n'intéressent pas directement la province.

Ce principe est constitutionnel et nous ne croyons pas qu'il soit possible de l'ignorer sans s'exposer à recevoir des horions désagréables.

Le chef de l'opposition qui veut tendre un piège au gouvernement serait trop heureux de faire féliciter M. Gladstone et lui donner du cœur dans l'embarras où il se trouve plongé.

Si le gouvernement accepte les propositions Carbray et Mercier, rien ne peut empêcher d'autres députés de se lever et de proposer une adresse au Czar et à Bismarck leur signifiant le désir fervent des 65 députés de Québec de voir la Pologne libre ou encore un ultimatum à la Turquie d'avoir à livrer à la Grèce le territoire qu'elle réclame.

Quand on prend du gallon on n'en pourrait trop prendre, et le temps si précieux de nos députés de Québec se passerait certainement chaque session à préparer et à voter des adresses de courtoisie ou de condoléances.

Que notre chambre de Québec reste dans les limites de ses attributions et qu'elle n'aille se poster en redresseur de torts.

LE PROCHAIN ORATEUR

On lit dans la Minerve : La nomination de l'honorable M. Wurtelo comme juge à Aylmer va rendre vacante la charge d'Orateur de l'Assemblée Législative à Québec. Nous ignorons quel sera son successeur, mais nous serions heureux de savoir que le choix du gouvernement est porté sur M. Desjardins, le distingué député de Montmorency. La chambre perdrait sans doute l'un de

ses meilleurs débatteurs, mais elle serait présidée par un homme qui apporterait dans cette charge autant de dignité qu'une connaissance approfondie des coutumes parlementaires.

La candidature de M. Desjardins est aussi chaudement patronnée par le Monde.

D'un autre côté, le Chronicle mentionne avec celui de M. Desjardins les noms de MM. Faucher de Saint-Maurice et Beaubien.

Il est tout probable que la nomination de M. Wurtelo comme juge à Aylmer sera gazetée samedi.

L'élection du nouvel orateur devra donc se faire au commencement de la semaine prochaine.

NOTES POLITIQUES

On dit que les ministériels vont choisir de nouveau M. Brillon, au comté de Verchères, pour faire la lutte contre M. Bernard.

Sir John est assez bien pour avoir fait une promenade en voiture hier. Il suit de sa résidence les affaires publiques, avec le même soin que s'il était à son siège en parlement.

Les comptes publics et le rapport du surintendant de l'Instruction Publique ont été déposés sur le bureau de la chambre.

Le parti libéral, dit la Presse, commence à organiser des conventions dans tous les comtés pour choisir des candidats pour les prochaines élections.

La Reine Victoria a fait télégraphier par lord Grandville à lord Lansdowne pour exprimer l'espoir que la santé de Sir John Macdonald s'est améliorée.

Une délegation des députés et de sénateurs du district de Québec a eu hier une entrevue avec le ministre des travaux Publics, relativement à un octroi destiné à aider la Compagnie du Québec Central.

A la dernière séance de la société d'industrie laitière de la province de Québec, M. Faucher de Saint-Maurice, député de Bellechasse a proposé que la ville de Lévis fut choisie comme prochain endroit de réunion.

LA " PRESSE " ET LES JUGES

La Presse tance vertement le juge Henri Taschereau au sujet du récent jugement qu'il a rendu sur la question de corvée.

Son Honneur le juge Taschereau aurait, paraît-il, prononcé dans ses commentaires les paroles suivantes :

Ce procès aujourd'hui célèbre n'a pas l'importance qu'on a voulu lui donner, il ne justifie nullement les accusations qui ont été lancées, le bruit qu'on a fait dans la presse et l'agitation que quelques démagogues ont voulu faire, et je ne crois pas que les fondations de la société seront ébranlées si M. Deschêne ne vote pas cette année.

Les temps sont bien changés, dit la Presse. Nous nous rappelons d'un jeune avocat de talent qui se présentait, il y a longtemps de cela, dans le comté de Dorchester, au nom des principes démocratiques, et que son adversaire fêtrissait du nom de démagogue. Depuis il est vrai la fortune lui a souri et ses opinions ont été rejointes les neiges d'Autan. On ne peut demander aux juges d'avoir sur le banc des théories faites pour le hosting ; mais il est bon de faire remarquer au public, que les idées les plus antérieures et les plus réactionnaires sont presque généralement émises par des ex-libéraux, qui ne se souviennent plus des principes pour lesquels ils ont combattu et au moyen desquels ils sont arrivés aux honneurs.

Madame de Girardin qui s'y connaissait, disait : " Savez-vous ce que font les jeunes républicains quand ils ont fait fortune ? Ils se font member un appartement à la Louis XIV. Tout le siècle est là. "

" Affirmer du haut du banc, que la société n'est pas en danger, parce qu'on privera un citoyen de ses droits civils et politiques est une opinion que la presse démagogique peut avancer, mais que nous ne nous attendions pas à voir légitimer par la cour supérieure. "

" Certes, les fondations de la société ne seront pas ébranlées, parce que M. Deschêne ne votera pas cette année. Mais la société sera fortement ébranlée par le jugement que Son Honneur le juge Taschereau vient de rendre, parcequ'il prouve, jusqu'à preuve du contraire, que la loi est ainsi faite, que trois hommes peuvent également et impunément escamoter les libertés et les droits de 13,000 citoyens, et mériter les félicitations et l'approbation de la justice. "

Les attaques de la presse contre les juges sont toujours regrettables, mais si les paroles que l'on attribue au juge Taschereau ont réellement été prononcées, il est tout naturel de l'attendre à une protestation énergique de la part de l'opinion publique.

La nomination de l'hon. J. S. O. Wurtelo comme juge a été accueillie de la manière la plus favorable dans toute la province.

GAZETTE UNIVERSELLE

Le docteur Richard, explorateur africain, dit qu'il a découvert un territoire égale en grandeur à la moitié de l'Allemagne, autour du lac Tangamika. Il est douteux que le prince Alexandre confirme l'annexion de ce territoire.

Un jeune Norvégien le capitaine Fred Norman, se propose de faire, en compagnie d'un seul matelot, le voyage des Etats-Unis en Europe, dans un simple canot à rames.

Il croit mettre cent jours à opérer cette traversée. Les provisions se composeront de conserves, de café condensé et de 50 gallons (500 litres) d'eau fraîche.

Un jeune garçon du nom de Joseph Landry vient d'être arrêté à Montréal sous l'accusation de onze vols extraordinaires. Depuis quelque temps plusieurs vols étaient commis successivement sur la rue Sainte Catherine et l'on prétendait que c'était l'œuvre d'une bande de voleurs. Ce n'était en réalité que l'œuvre d'un enfant de 13 ans.

Landry a été découvert et arrêté mardi matin dans son lit. Malgré le sang froid et l'habileté dont il a fait preuve dans ses vols, l'enfant ne put nier longtemps en face de la police et il avoua tout.

L'enfant appartient à d'excellents parents. Son père dit qu'il a un caractère très difficile.

Il a été traduit devant la cour de police où il a plaidé coupable. Il a été condamné à 5 ans d'École de réforme.

Les ingénieurs dessinateurs du gouvernement fédéral, sous la direction de E. H. Parent, ingénieur en chef du canal Lachine terminent en ce moment les plans des profils, écluses etc., de ce canal pour être envoyés à l'exposition de Londres.

La municipalité de Winnipeg vient d'emprunter de la banque des Marchands \$155,000.00 avec intérêt à 6 pour cent. Cet argent est pour payer le carré du marché et terminer l'hôtel-de-ville.

A propos de la " ligne courte " en lit dans le News de St-Jean : Il est à espérer que l'embranchement projeté entre le Québec Central et l'International viendra aboutir au lac Mégantic, via la vallée de la Chaudière car ce serait le moyen d'étendre le chemin de Sandy River, dans le Maine, jusqu'au lac Mégantic, et de former ainsi une ligne directe entre Québec et Portland, sans parler de l'ouverture d'une vaste étendue de terres à la colonisation. Ce chemin serait probablement plus lucratif qu'un embranchement allant aboutir à Moose River, car il formerait par lui-même une ligne directe. "

La valeur des marchandises en trées pour la consommation, dans le port de Montréal, durant le mois de mars 1886, a été de \$3,733,874, et de \$3,056,356 pour le même mois en 1885.

Le Pape a donné instruction à la Sacré-Congrégation pour les affaires extraordinaires ecclésiastiques de faire une étude de la question irlandaise à la lumière du dernier discours de Gladstone.

Les avocats de M. Banting du Mail sont à prendre les procédés nécessaires pour porter la cause La flamme vs le Mail devant la Cour d'Appel. A cet effet des garanties de \$12,000 ont été fournies. Il est probable que, soit à la demande d'une partie, soit à la demande de l'autre, cette cause se rendra jusqu'au Conseil Privé d'Angleterre.

Des informations reçues à Portland, Oregon annoncent qu'un syndicat anglais, allemand et chinois a fait un contrat avec le gouvernement mexicain d'après lequel ce syndicat s'engage à envoyer 600,000 Chinois à Mexico pendant les 12 mois prochains. Le gouvernement mexicain, consent à donner à chaque Chinois 20 acres de terre, 60 Chinois ont quitté Portland la semaine dernière pour se rendre à Mexico et d'autres se préparent au départ.

Malgré l'affirmation du Mail que les prochaines élections générales auront lieu, l'automne prochain, l'opinion générale à Ottawa est qu'il y aura encore une session du présent parlement avant qu'il soit fait un appel au peuple.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES
Ottawa, 14 avril 1886.
Un bill pour définir la position des pharmaciens sous le Scott Act est présenté et lu pour la première fois.
M. Mitchell demande que les ordres du jour soient épuisés rapidement en s'occupant d'eux autant qu'il n'exigent pas de débat.
Sir Hector Langevin dit que cela sera fait lundi prochain.
Sir Hector présente un bill relatif à l'émission des patentes pour les terres des sauvages. Lu pour la première fois.
L'hon. M. Royal demande si le gouverne-

ment va prendre des mesures pour protéger les pêcheries dans le Manitoba.

L'hon. M. Foster répond que le gouvernement a résolu d'avoir un inspecteur des pêcheries à Winnipeg et de placer des gardiens à divers endroits dans la province.

M. Holton demande combien de membres du personnel, de l'exploration géologique, ont été envoyés en Angleterre pour l'exposition coloniale.

L'hon. M. White répond que quatre membres ont été envoyés et que leurs salaires seront payés par le département de l'agriculture.

M. McNulty demande si le gouvernement a reçu quelque communication du gouvernement impérial relativement à la visite de l'hon. M. Sullivan et Ferguson, membres du gouvernement de l'île du Prince Edouard, à Londres, ou relativement au non-accomplissement des termes de l'union avec l'île du Prince Edouard. Ces communications seront-elles mises devant la chambre ?

Sir Hector Langevin répond que le gouvernement n'a reçu aucune communication de ce genre depuis le départ pour l'Angleterre des messieurs mentionnés.

M. Landry (Montmagny) demande copie de toute correspondance, par télégramme ou autrement, entre le gouvernement et les docteurs Lavell Valad et Jakes nommés pour s'enquérir de l'état mental de Louis Riel. Accordé.

M. Mills demande un rapport entier et complet du procès de Thomas Scott poursuivi pour félonie-trahison à Regina. Accordé.

M. Amyot. — Ordre de la chambre pour copies de tous documents adressés au ministre des chemins de fer de la part de Jean Baptiste Plante de Bellechasse et demandant que sa réclamation pour ses deux chevaux tués sur l'Intercolonial, soit référée aux arbitres de la Puisseance.

L'hon. M. Langevin. — Ordre de la chambre pour copies de toutes réclamations de la part de MM. Louis Pinault et M. Pinault, pêcheurs de Ste-Cécile du Bio.

M. Edgar demande des états donnant le nom des officiers du département militaire canadien ou impérial et y comprenant le nom de son chef politique qui ont reçu des titres ou décorations de Sa Majesté pour la répression de la rébellion féodale en 1870 ; les services rendus à la Rivière Rouge sous le commandement du colonel Wolsey et rendus en 1885.

Il dit qu'on n'a pas d'aristocratie en ce pays, et que ses idées à ce sujet sont ce qu'on pourrait appeler républicaines. Il ajoute qu'on n'aurait pas dû accorder des médailles aux volontaires qui ont pris part à la dernière insurrection du Nord-Ouest, qu'ils ne portent pas ces médailles qui leur seront accordées.

Sir Adolphe Caron dit qu'il n'a aucune objection à fournir l'état demandé par l'hon. député qui vient de parler. Il n'y a aucun doute que Sa Gracieuse Majesté n'a pas consulté l'honorable député lorsqu'elle a avec tant de courtoisie accordé des honneurs à plusieurs canadiens pour les services qu'ils avaient rendus dans la suppression de deux rébellions (1880 et 1885) (Rires et applaudissements).

Quant aux opinions démocratiques de l'honorable député, il n'y a pas à craindre qu'il refuse de telles distinctions quand elles lui seront offertes.
" Ecoutez, écoutez, il n'est pas surprenant qu'il adopte une semblable ligne de conduite lui qui s'est donné tant de mal pour défendre la rébellion et les rebelles. "

M. Gault dit qu'il aimerait que ceux qui ont fait le service lors de l'invasion féodale de 1870 fussent des médailles.
Sir Richard Cartwright dit que les forces militaires qui ont fait la campagne du Nord-Ouest ont rendu de grands services, non-seulement du Canada mais à l'empire britannique. (Ecoutez ! Ecoutez et appl.) Le gouvernement devrait insister auprès des autorités impériales pour que les commandants des différents corps fussent récompensés. Tant que nous vivrons sous le régime monarchique, nous devons continuer à accepter les honneurs qui nous sont conférés par le Souverain. Appl.)

M. Vall demande copies de toutes correspondances entre le gouvernement impérial et la Puisseance relativement au traité entre les Etats-Unis et l'Espagne au sujet du port de pavillon. Après une courte discussion la motion est adoptée.

M. Wilson fait motion pour copie du mémoire du conseil du Nord-Ouest présenté à un gouvernement par MM. Wilson et Ross, membres du dit conseil. Adopté.

A 6 heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

Séance du soir.
Les bills privés suivants sont examinés en comité général et lus pour la troisième fois :
Pour réduire le capital actions de la banque Union d'Halifax.
Pour amender les actes relatifs au bureau de commerce de Toronto.
Pour réduire le capital actions de la banque Union du Bas Canada.

M. Cameron propose la seconde lecture de son bill pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles et permettre au défendeur dans les cas de délit de donner leur témoignage.

Le ministre de la justice y oppose et la motion fut renvoyée par un vote de 80 contre 57.

La chambre s'ajourna à 10. 15 hrs.

PARLEMENT PROVINCIAL

ASSEMBLEE LEGISLATIVE
Séance du 14 avril

L'Orateur occupe le fauteuil à 3. 25 heures. Plusieurs pétitions sont lues et lues.
Les projets de loi suivants sont présentés :
L'hon. M. Lynch. — Acte pour amender l'acte concernant la vente et l'administration des terres publiques.
M. Poulin. — Acte pour amender l'article 556 du code de procédure civile.
M. Gagnon. — Acte pour amender l'article 2157 du code civil.

M. St-Hilaire. — Acte pour amender les lois sur l'Instruction publique de manière à établir un bureau d'examineurs à Notre-Dame du Lac St-Jean.
M. White. — Acte pour amender l'article 1080 du code municipal.

L'hon. M. Lynch. — Acte pour amender de nouveau l'acte général des mines de Québec 1860.
Par le même. — Acte pour amender l'acte des pêcheries de Québec.

Par le même. — Acte pour amender l'acte 36 Victoria, chapitre 9, intitulé : " Acte pour établir de nouvelles dispositions concernant la vente des bois et forêts. "

Interpellations.
M. Faucher de St-Maurice. — Est-ce l'intention du gouvernement de se rendre aux desirs exprimés par la majorité de cette pro-

vince qui désire avoir une refonte du Code municipal, un guide pratique pour les Juges de Paix et une refonte des lois qui régissent l'agriculture ?

L'hon. Procureur général. — Pas maintenant.

M. Faucher de St-Maurice. — Est-ce l'intention du gouvernement de tenir compte de la pétition que lui ont adressé les habitants de Bellechasse ; pétition dans laquelle ils se plaignaient que, l'an dernier, leurs récoltes avaient gelé ; et dans laquelle ils priaient instamment le gouvernement de leur venir en aide pour leur permettre d'acheter cette année du grain de semence ?

L'hon. Procureur général. — Cette question est sous considération.

L'honorable M. Mercier. — I. L. J. Riopel, Ecuier, député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Bonaventure, n'est-il pas employé du gouvernement de cette province comme inspecteur de cadastre ?

2. Si oui, quand a-t-il été nommé et quels sont ses emoluments ?
3. A-t-il jamais fait de rapport et quel est la date du dernier ?

L'hon. M. Lynch. — Oui, il l'a été jusqu'en juin 1885.
Il a été nommé en juin 1883 à raison de \$100 par mois.
La date de son dernier rapport est du mois de juin 1884.

M. White demande un Etat estimatif de la valeur du terrain et des bâties avec un état des dépenses de Spencer Wood. Accordé pour réparations et entretien depuis 1875.

L'hon. M. Lynch dit qu'il est assez difficile de donner un état estimatif de la valeur du terrain à moins de nommer des évaluateurs. Cette propriété a été transféré en 1867, au gouvernement de Québec comme résidence du lieutenant-gouverneur.

L'hon. M. Mercier se plaint de l'abondance des fautes grossières et de cases que l'on trouve dans les épreuves des documents de la chambre.

Il espère que ceux qui ont des traits verront à remédier à cet état de choses.

M. Marois fait rapport que le comité spécial nommé pour prendre en considération tous les bills pour amender le code municipal est formé et qu'il a été nommé président. Il donne ensuite lecture des noms des députés composant ce comité comme suit :

MM. Trudel, Demers, Picard, Sawyer, Martel, Owens, Bernatchez, Gagnon, White, Desjardins.

L'hon. chef de l'opposition fait remarquer que de tous les membres qui forment partie de ce comité il n'y a pas un seul avocat. Il suggère d'ajouter celui du Secrétaire Provincial.

M. McShane dit que depuis deux ou trois jours l'élément irlandais est complètement ignoré en cette chambre. Il exprime le désir de voir le nom du député de Québec-Ouest ajouté à ceux qui forment partie de ce comité.

L'hon. Procureur général fait remarquer que les personnes qui sont en position de connaître les amendements nécessaires au code municipal ont été choisis de préférence. Il ne voit pas qu'il soit opportun de s'occuper de nationalité pour la formation de ce comité.

M. Picard. — Si jamais les membres de cette chambre composant la minorité ont tort de se plaindre de la majorité, c'est bien actuellement. Il s'agit mal à l'hon. député de Montréal-Ouest de vouloir soulever le fanatisme lorsqu'il régit une parfaite entente entre toute les membres de cette chambre.

M. McShane prétend que l'hon. Procureur Général et l'hon. député pour Richmond et Wolfe ne l'ont pas compris, et il s'agit de nouveau ce qu'il a dit, que pas un irlandais ne forme partie de ce comité, ce qui est injuste envers cet élément.

Il n'est pas prêt à se laisser guider par des députés des autres provinces, tel que M. Pinard.
M. Carbray fait son entrée dans la salle de délibération.

L'hon. procureur-général explique de nouveaux qu'on a voulu avoir des députés des districts ruraux qui connaissent le code municipal et la pratique.
M. Carbray suggère le nom de M. McShane pour être ajouté à la liste de ceux qui forme partie du comité.

Finalement les noms de l'hon. secrétaire provincial et de M. McShane sont ajoutés à ce comité.
La séance est suspendue quelques minutes en attendant l'impression du projet de loi concernant la codification des statuts.

La chambre se forme ensuite en comité général afin de prendre en considération le projet de loi présenté par l'hon. M. Taillon concernant la codification des statuts de la province.

M. Asselin est appelé à présider et plusieurs paragraphes du bill sont approuvés. Ce bill devra être remis à l'étude.

A six heures la chambre s'ajourne jusqu'à aujourd'hui à trois heures.

COUR CRIMINELLE

A l'ouverture de la cour Criminelle, hier matin, l'affaire Emoud a été appelée.

M. F. X. Lemieux qui est l'avocat du prisonnier, demande que la cause soit remise au prochain terme et que l'un des principaux témoins ne peut venir à Québec pour y rendre témoignage.

La demande est accordée.

La cour s'ajourne ensuite de faire pour assaut et vol sur le hongrois Mulnar dans laquelle sont impliqués Alphonse Berthiaume, Jean Rancourt et Alphonse Piton, tavernier à St-Roch.

M. F. X. Lemieux défend les accusés.

Après l'exposé de la cause par M. Dunbar, le hongrois Mulnar est entendu et est interpellé par le comtable Kalimo-ski.

Le 24 décembre dernier, il arriva à Québec avec quelques compatriotes. Ils venaient de travailler sur le chemin de fer du lac St-Jean.
En entrant dans un hôtel Mulnar fut accosté par le charretier Berthiaume qui au lieu de le conduire dans un des meilleurs hôtels comme il l'avait dit, les conduisit dans une maison de prostitution. Mulnar et ses cousins sortirent aussitôt et Berthiaume les fit monter de nouveau dans sa voiture et les fit descendre chez Alphonse Piton, et le charretier qui avait d'abord promis de ne rien charger pour son voyage demanda \$5 à Mulnar

qui refusa de payer. Ce refus fut ac-

ceilli par un coup de poing de

Berthiaume et dans le même moment

Rancourt et deux autres entrèrent.

Voyant les deux hommes aux

prises, ils prêtèrent main forte à Ber-

thiaume. Le pauvre Mulnar fut ras-

de coup, fouillé et volé. Piton resta

témoin de cette scène.

Le pauvre hongrois s'est fait voler

sa montre et \$55.

La cour s'ajourne jusqu'à 2 heures.

Stance de l'après midi

Mulnar continue sa déposition et

dit que malgré le grand nombre de

verres de bière qu'il pris, il a parfaite-

ment en connaissance de tout ce qui

s'est passé :

Fassi, un autre hongrois, donne

les mêmes détails que le témoin pré-

cedent.

Deux autres hongrois disent que

lors de la scène, chez Piton, Mulnar

était un peu sous l'influence de la

boisson.

François Paré a vu le charretier

Berthiaume frappant quelqu'un en

face de la taverne de Piton, mais il

ne peut dire quel espèce d'individu

c'était.

Après le témoignage du sergent

Harpe, le sergent Raymond dit

qu'il a reçu la déposition de Mulnar

et que le hongrois n'était pas dans

un état d'ivresse. Il portait sur sa

personne des marques de coups vio-

lents.

La Couronne déclare son enquête

close.

La demande M. F. X. Lemieux

à l'effet de faire libérer M. Piton

parce qu'il n'y a aucune preuve contre

lui, est refusée.

Le juge dit qu'il ne peut, vu cer-

taines circonstances, soustraire la

cause à un jugement des jurés.

La Cour est ensuite ajournée à ce

matin.

L'EXPOSITION COLONIALE

L'hon. G. Oulmet surintendant de

l'éducation part demain pour l'Europe.

Nous félicitons les membres de la

commission scolaire de la province de

Québec, le révérend M. Bégin, principal

de l'école Normale Laval, le révé-

rend M. Rexford et M. Paul de Cazes

sur les envois qu'ils vont faire à l'ex-

position coloniale et des Indes.

Les universités qui seront repré-

sentées à Londres sont celles de Laval,

de McGill et le Bishop's college de

Montréal, Jacques Cartier de Mon-

tréal, l'école Polytechnique, les éco-

les primaires, secondaires et élémen-

taires de Ste-Adèle de Terrebonne,

de Ste-Agathe de Lotbinière, de Ste-

Agathe de Lotbinière, de St-Alphonse

de Saguenay, de Ste-Anastasia de

Nelson, de Ste-Anne d'Ardenne, de

Ste-Anne de Chicoutimi, de Ste-Anne

des Plaines, de St-Antoine de

Tilly, de St-Apollinaire, de St-Augustin

des deux Montagnes, de Bar-

achois de Bedford, de Bristol, de

Beech-Ridge, de la Belle-Rivière,

de Berthier, de Boucherville, de Ca-

conna, de St-Calixte de Somerset, de

Cap-des-Rosiers, de Carleton, de Cap

Cove, de Carleton, de St-Césaire de

Champlain, de Charlebourg, de Cha-

tam, du Château Richer, de Châte-

au, de Chicoutimi, de Clarendon, de

Clarendon, de Coaticook, de Com-

de Cookshire, de Ste-Croix, de Eardley,

de Ste-Émilie, de St-François de

Salles, de St-Fulgence, de St-Gabriel,

de St-Joseph de la Malbaie, du bassin

de Gaspé, de la grande Vallée, de

binière, les écoles élémentaires de St

COURRIER DE LEVIS

Température du Golfe

Vents modérés, beau temps, tem-

pérature plus douce.

Accident

On nous écrit de Drummondville

qu'un bien pénible accident est ar-

rivé vendredi dernier à la scierie de M.

Cook.

Un ouvrier nommé François Pa-

quet fut saisi par une courroie qui

mettait en mouvement une roue qui

fait 200 évolutions à la minute. Aus-

sitôt qu'on s'aperçut de l'accident on

arrêta la machine et le malheureux

Paquet fut dégagé du courroie. On

fit mander des médecins en grande

hâte et ceux-ci constatèrent qu'il

avait les deux jambes cassées et hor-

riblement désolées. Ils ont peu d'es-

poir de lui sauver la vie.

—Chargé d'impuretés, votre sang a

besoin de l'énergie purifiante et vivi-

ficante de la Salsepareille d'Ayer.

Echappé bel

Quatre personnes de l'île d'Orléans

ont failli perdre la vie lundi dernier

en traversant sur la glace, du Sault

Montmorency à l'île d'Orléans.

M. Rousseau de St-Jérôme, de l'île

d'Orléans, revenait en voiture de la

côte sud accompagné de son neveu, M. L.

Noël et de deux demoiselles Grenier,

de Beauport, lorsqu'arrivé au milieu

du chenal la glace se brisa sous la

voiture et tous tombèrent à l'eau à

l'exception de M. Rousseau, qui eut

le temps de s'élaner hors de la

cariole.

Le jeune Noël ne perdit pas son

sang froid et après bien des difficul-

tés, il réussit à sauver les deux jeunes

filles pendant que M. Rousseau fai-

sait tous ses efforts pour empêcher le

cheval de s'enfoncer. Mais ses efforts

furent sans succès, car le jeune Noël

venait à peine de retirer des flots les

demoiselles Grenier qui cheval et

voiture furent engloutis entraînant

avec eux le jeune homme qui n'avait

pas eu le temps de sauter sur la glace.

Le jeune Noël doit sa vie au dé-

vouement de M. Placombe, proprié-

taire de la nouvelle fabrique de

peinture. Ce monsieur ayant eu con-

naissance de l'accident, est allé, au

peril de sa vie, en rampant sur la

glace, lui porter une gaffe au bout

de laquelle était attachée une amarre.

M. Noël vint à se hisser sur la

trouée et sans ce secours c'é-

tait un homme fini.

Le cheval et la voiture de M.

Rousseau étaient évanés à environ

\$150.

—Expulser les fardeaux, les postu-

res, et les éruptions de la peau, en

prenant la Salsepareille d'Ayer pour

purifier le sang.

La débacle

La glace s'est mise en mouvement

à Montréal, hier matin.

D'énormes glaçons obéissant à une

possesse formidable se détachèrent et

s'accumulèrent les uns sur les autres

formant deux montagnes hautes

d'une trentaine de pieds, entre la vil-

le et l'île Sainte-Hélène.

De l'autre côté du fleuve près de

Saint-Lambert, on aperçoit également

une longue digue de glace, aux for-

mes capricieuses et ça et là des col-

lons mouvantes qui se déplacent len-

Condamnés à mort

Tous les rats, taupes, souris, mu-

ets et autres vermines depuis que la

maison Piot, Frères, 28, rue Sainte-

Croix, Paris, a envoyé le "Tord

Broyaux" à MM. Ed. Morin à Qué-

bec.

15 cents la grande boîte chez tous

les pharmaciens et épiciers

Mort subite

On mande de Ste Marie Beauce

qu'un cultivateur du nom de Charles

Perrot est mort subitement mardi

matin.

Il était allé soigner ses animaux à

la grange, lorsqu'en rentrant dans sa

maison, il tomba comme foudroyé

sur le parquet.

On lui donna les soins les plus em-

pressés, mais tout fut inutile il était

mort.

Le défunt était âgé d'une cinquan-

taine d'années.

Obituaire

La semaine dernière M^{me} Dimery

est décédée à Stoneham, à l'âge avan-

cé de 104 ans.

Cette femme a joui jusqu'à dernier

moment de toutes ses facultés.

Elle était native d'Irlande et de-

meurait au pays depuis plus de 80

ans.

Récompense

Nous apprenons avec plaisir que

le gouvernement impérial vient d'en-

voyer une médaille commémorative

de la campagne du Nil au Révérend M

Bouchard, curé de Beaumont, et an-

cien numéroté des voyageurs cana-

diens triés qui ont pris part à cette

campagne.

Une médaille sera donnée à chacun

des Canadiens-français qui ont fait

partie de cette expédition.

Cette décoration porte d'un côté

l'effigie de Sa Majesté la Reine, et de

l'autre un sphinx accroupi sur une

barre d'argent on lit "The Nil 1884-

85". Sur chaque médaille est gravé

le nom de celui qui a droit de la

porter, et elle est suspendue à un

ruban liséré de bleu et de blanc.

Sauveteurs récompensés

On se rappelle le sauvetage héroï-

que MM. Charles Duga, cordonnier

de St-Michel, Joseph Mercier, con-

seiller municipal de St-Valier, F. X.

Lamarre, pilote et maire de St-Valier

ont fait le 16 août 1885. Ce jour là

ils arrachèrent à une mort certaine

MM. Théodore Catellier, George Le-

clerc, Eugène Laverdière et Cyrille

Belanger.

Le ministre de la marine a tenu à

honorer la déclaration du curé de St

Valier faite à M. Faucher de St-Mau-

rice en chargeant le député de Belle-

chasse de présenter un témoignage

officiel de reconnaissance à chacun

des braves sauveteurs.

La présentation a eu lieu diman-

che dernier au presbytère de St-Val-

ier, devant toute la paroisse. MM.

Faucher de Saint-Maurice, M. P. P.,

Asselin, M. P. P., et le révérend curé

Rainville adressèrent tour à tour la

parole à l'auditoire et lui firent com-

prendre que cette journée là comptait

comme une journée de joie et de

gloire pour la paroisse.

A midi, le maire de St-Valier, M.

Lamarre, un des héroïques sauveteurs,

réunissait autour de sa table vingt

quatre invités et le soir M. Joseph

Mercier en faisait autant. Des toasts

furent portés à qui de droit et quand

les convives se sont séparés, ils ont

pu se dire qu'ils avaient eu le plaisir

de prendre part à l'une de ces belles

fêtes de famille, comme M. de Gaspé

a si bien les décrit dans les "An-

ciens Canadiens".

COURRIER DE QUEBEC

Québec et Winnipeg

Jeudi matin, le 8 courant, on ar-

raisa les rues de Winnipeg pour ab-

Le cortège funèbre s'est mis en

marche à dix heures et demi pour

se rendre à la Basilique, et était sui-

vi de toute l'élite de la société de

Québec.

Le deuil était conduit par M. E.

Langevin, M. le juge Armstrong et

ses quatre fils.

En arrivant à l'église les quatre

frères de la défunte ont voulu rendre

un dernier témoignage d'affection à

leur sœur bien aimée en transportant

eux-mêmes le corps sur le mausolée.

Les porteurs des coins du poêle

étaient: M. le juge Tessier, M. le

juge Routhier, le juge LaRue, M. J.

D. Brouseau, M. P. P. Dr. F. E. R. y

et M. J. E. Delage.

M. le grand-vicaire Langevin fit

la levée du corps.

Sa Grandeur Mgr Duhamel, évêque

d'Ottawa, a célébré la messe de re-

quiem assisté par M. le grand vica-

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.
OU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.
Messieurs, Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER.

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible hémorragie et de plaies scrofuleuses. Cette hémorragie me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le sang coulait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau.

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

Œufs pour Couvrir

Je reçois maintenant des ordres pour des œufs pour couvrir.
Pure race de Plymouth Rock \$2 pour 13, \$3 pour 25.
Race de Brahmas Landdowne \$2 pour 13, \$3 pour 25.
Caxards Aylesbury \$1.50 pour 10.

GRANDE AVANTAGE

LE PUBLIC

Le journal, hebdomadaire et publicitaire, vendra d'ici six mois de plus, un certain nombre de volumes d'ici de seconde main, de tout genre. On remarque dans le nombre plusieurs magnifiques volumes de classiques.

M. GEORGE ROY, Rue St-Louis, 15 mars 1886 - 1jm.

AVIS

Aux Dames de Lévis

LA SOUS-SIGNEE informe ses pratiques et le public en général qu'elle vient de recevoir un stock considérable et varié de nouveautés françaises et américaines, tels que: Chapeaux, Bonnets, Fournitures, Plumes, Armoires, rubans et soie qu'il y a de plus nouveaux, ainsi qu'un magnifique assortiment de drap pour MONTREUSE et garnitures.

Mlle KINSELLA, 16, Cote du Passage, 1er avril 1886.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN

15 avril 1886

LA

MARQUISE GABRIELLE

IV

Derrière la porte, un pas léger se fit entendre, mais on ouvrit pas.

On écoutait. Alors Norbert, frappa, disant, à voix basse.

—De grâce, ouvrez, ouvrez sans hésitation, il y a de votre vie.

—C'est bien moi, en effet, fit l'étudiant surpris.

—Alors, laissez-moi entrer.

—Je ne suis pas ici chez moi, vous le savez peut-être.

—Raison de plus... oui je le sais... je connais votre secret.

GRAINES

Jardins et de Champs S. MARMET

COTE DU PASSAGE, LEVIS. Sur réception de l'argent, j'envoie par la mail sans charge pour celle-ci jusqu'à la possession de 2 livres de graines assorties de jardins. Facilité pour ceux que la distance et les chemins empêchent de voyager.

AUX MARCHANDS

Je remplis jeus ordres à des prix très réduits. Mes graines viennent des meilleurs magasins de commerce et ont toujours donné satisfaction.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Assurez vous à la COMPAGNIE D'ASSURANCE contre le feu de LONDRES ANGLETERRE.

CITY OF LONDON

Capital entièrement payé \$10,000,000 BUREAU pour les comtés de BEAUCHE DORCHESTER, RUE DU PALAIS DE JUSTICE, ST JOSEPH BEAUCHE

RISQUES acceptés contre le feu aux taux les plus modérés. Pertes réglées promptement.

ORGUE

Wilcox et White

LE MEILLEUR DU MONDE Chaque orgue Est Garanti Un orgue Pour la vie

Les organes MM. Wilcox et White sont les plus parfaits au perfectionnement de l'harmonium, le plus vieux ayant fabriqué des organes pendant 90 ans.

PLUS DE 80 MODELES

En achetant un orgue d'acier, vous achetez un orgue qui contient plusieurs modèles et peut de jeux d'anches, sans dériver à un marchand ou au fabricant recommandable qui vous procurera pour une somme minime un orgue de première classe.

WILCOX et WHITE ORGAN Co. Meriden, Conn. 18 mai 1885

CHAPEAUX! CHAPEAUX!!

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos amis et au public de cette ville, que le 1er AVRIL, nous ouvrons, 23 cote du Passage, à l'enseigne de l'ŒUR, un établissement de chapeaux et de fouritures.

DORVAL & SAMSON

CHAPELIERS et MANCHONNIERS A L'ENSEIGNE de L'OURS Cot: du Passage, LEVIS.

31 mars 1886 - 3m.

Magasin de The

LE SEUL DE CE GENRE A QUEBEC No 268, RUE SAINT-JOSEPH SAINT-ROCH. No 206, RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.

Avantage EXTRAORDINAIRE

Un splendide POT en argent valant 35 piastres est offert comme cadeau complémentaire par la maison J. B. ROUSSEAU, à de nombreuses pratiques et au public en général.

J B ROUSSEAU

Il y a RACCORDMENT certain à Sherbrooke avec les chemins de Passumpsic et du Grand-Tronc pour aller à Boston, New-York, Portland et toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre.

Le fret sera reçu, les billes de passage valant et le bagage payé sur les pontons de Québec à Lévis de 2 heures à 10 heures p. m.

PROGRES!!!

Le progrès, ayant fait agrandir son magasin de modes, sera à l'avenir, en mesure d'offrir au public un assortiment plus considérable et plus varié que par le passé.

WARD, LE 1er DECEMBRE

Le public en général est spécialement invité à venir faire ses achats.

Dr MORIN & Cie, QUEBEC. 9 janvier 1886.

LA

OFFRE EN VENTE Charbon "Anthracite," (Stove size) (Chesnut) d'Ecosse 1ère qualité pour Briques. T. BEAULIEU, Gérant. 22 sept. 1885.

Odil. Vallieres

Horloger-Bijoutier 66, RUE COMMERCIALE, LEVIS En arrive de la station de Intercolonial.

A toujours en main un assortin, et complet de bijoux, tel que montres, horloges, bagues et jones.

Montres, Horloges réparées avec soin et garanti.

CHEMIN DE FER

Quebec - Central. ARRANGEMENT D'ETE

A partir de LUNDI, le 5 AVRIL 1886, les convois circuleront comme suit:

Table with columns: Malin, Minin, Fret. Rows: Départ de Sherbrooke pour Jonction Beauce, Lévis, Québec; Arrivée à Lévis; Arrivée à Québec; Départ de Québec pour Jonction Beauce, Sherbrooke et différents endroits de la Nouvelle-Angleterre; Départ de Lévis; Arrivée à Jonction Beauce; Arrivée à Québec; Arrivée à Sherbrooke; Départ de Lévis pour Saint-François; Arrivée à Saint-François; Départ de Saint-François pour Lévis; Arrivée à Lévis.

Le départ des trains se fait aux heures du STANDARD.

Des chars palais nouveaux et élégamment pourvus sont partis de tous les convois de passagers qui circulent entre Québec et Newport, Vt. Il y a dans ces chars des buffets, ce qui permet aux voyageurs de faire servir le goûter sans quitter le convoi.

Le fret sera reçu, les billes de passage valant et le bagage payé sur les pontons de Québec à Lévis de 2 heures à 10 heures p. m.

PROGRES!!!

Le progrès, ayant fait agrandir son magasin de modes, sera à l'avenir, en mesure d'offrir au public un assortiment plus considérable et plus varié que par le passé.

WARD, LE 1er DECEMBRE

Le public en général est spécialement invité à venir faire ses achats.

Dr MORIN & Cie, QUEBEC. 9 janvier 1886.

LA

OFFRE EN VENTE Charbon "Anthracite," (Stove size) (Chesnut) d'Ecosse 1ère qualité pour Briques. T. BEAULIEU, Gérant. 22 sept. 1885.

BON MARCHE

DE LEVIS No. 18, Cote du Passage Lévis J.-B. MICHAUD

A BON MARCHE

FEUTRE POUR LAMBRISSEMENT do do T-PIS do do TOITURE

Carton en bois pour lambrisage et boîtes. Carton en paille pour lambrisage. Papier à allumettes. Tapisseries de toutes sortes, manufacturés par J. & W. REID 98 et 100 RUE ST-PAUL.

ATTENTION!

CHAQUE TABLETTE DE Myrtle Navy EST MARQUEE

T. & B.

EN LETTRES BRONZÉES Aucune autre marque de commerce.

ARRANGEMENT

POUR LA 1885-SAISON D'HIVER-1886

A partir de LUNDI le 16 de NOVEMBRE, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit:

LES TRAINS LAISSERONT LEVIS Pour Halifax et Saint-Jean... Pour la Rivière-du-Loup... Pour la Rivière-du-Loup.

LES TRAINS ARRIVERONT A LEVIS De la Rivière-du-Loup... De Halifax et Saint-Jean... Les chars palais sont fournis par les compagnies de chemin de fer de la Nouvelle-Angleterre.

Tous les trains circuleront sur l'heure standard méridien le "Eastern Standard". Les billets peuvent être obtenus ainsi que les informations concernant la route, le fret et les tarifs de passage de T. LAVERDIÈRE, 69, Rue Dalhousie, Québec. U. FORTINGUE, 100, Rue Saint-Jean, Québec.

La Banque Nationale

LE PREMIER MAI PROCHAIN et après, la banque paiera à ses actionnaires un dividende de

DEUX POUR CENT

sur le capital payé, pour le semestre finissant le 31 avril prochain.

A VENDRE ou à LOUER A SAINT-JOSEPH DE LEVIS (Pres de l'église.)

Une maison à deux étages de 16 x 20 pieds, dans laquelle il y a deux étages de logements et un superbe magasin au rez-de-chaussée.

Une maison à deux étages de 16 x 20 pieds de longueur. Prix de vente réduit à \$2,000 pour la maison et le terrain.

Prix de location: Pour le magasin, le logement et le terrain \$120 par an. Pour le logement au rez-de-chaussée composé de 10 pièces et d'un bon passage, \$120 par an.

SAUL TALBOT

AGENT DE MACHINE A COUDRE TORDEURS, PAILLASSE A PERSONNE

RUE ST-GEORGE

LEVIS. 30 mars 1886.-3m.

UNE CARTE

A tous ceux qui souffrent des maladies causées par les excès de la jeunesse, de la débilité, de la faiblesse, de l'insécurité, de la virilité, etc., l'Élixir de la Santé est un remède qui vous guérira sans aucune dépense.

A LOUER

UNE MAGNIFIQUE MAISON située dans le village Lauson, pouvant être occupée comme résidence privée ou magasin.

S'adresser à M. ONESIME BOURGEOIS, 16-17-18.

—Monsieur fit André.

—Ne craignez rien de moi et ne vous fâchez pas de m'entendre parler de la sorte. Je viens ici pour vous sauver.

—Qui êtes vous donc.

—Mon nom vous importe peu... Ce qu'il importe que vous sachiez, c'est qu'un grand danger vous menace.

—Un danger?... Lequel D'où viens-tu.

—Un danger de mort.

—Expliquez-vous... Suis-je seul menacé, ou une autre vie, plus précieuse que la mienne, est-elle aussi en péril.

—Je l'ignore, mais à coup sûr, vous monsieur André Sénéchal, Vous êtes en danger.

—Le jeune homme fit un geste d'impatience.

—Soyez plus explicite encore une fois.

—Je ne l'ignore pas.

—Des lors, il ne m'est pas possible de fuir, et si quelque danger survient et menace, en même temps que moi, la personne que j'attends, je serais lâche si je ne m'y dérobais.

—Je vous le dis, monsieur, c'est courir à une mort presque certaine; un homme va venir, le mari de celle que vous aimez: cet homme a tramé contre vous une intrigue funeste, vous ne lui échapperez pas, et il vous frappera d'autant plus sûrement, qu'il n'est point jaloux, que son honneur en cela n'est pas en jeu, et qu'il a, en vous frappant, un autre but.

—Je ne vous comprends pas... je le répète.

—Vous comprendrez plus tard. Fuyez d'abord.

—Non.

—Vous refusez?... C'est impossible! C'est un acte de déraison.

—Je refuse. Je veux bien croire au danger que vous me signalez, mais, puisque je suis prévenu, le danger n'est plus à craindre.

Le marquis était en proie à une terrible angoisse.

—Monsieur, dit-il, vous ne cédez pas à la prière d'un inconnu, si je vous disais qui je suis, peut-être alors devriez-vous qu'il a fallu une cause bien grave pour que je vinsse moi-même vous arracher au péril dont vous êtes exposé. Il est peu de monde, à Paris, qui ne connaisse mon nom... Jurez-moi de ne garder le secret, et, quoi qu'il arrive, de ne révéler jamais à personne, sans

ma permission, que j'ai essayé de vous sauver.

—Le vous le jure, fit André, troublé, cette fois, par l'explicable émotio de Norbert.

—Je suis le marquis Norbert d'Argental.

André fit un geste de surprise et s'inclina. Ce nom était populaire... Tout Paris parlait de cet homme.

—Me croirez-vous, maintenant, si je vous dis qu'il faut vous hâter de quitter cette maison... et que fuir n'est pas une lâcheté? Ah! n'essayez pas de déchiffrer cette énigme. Demain un autre jour, plus tard, vous saurez tout... Aujourd'hui, il faut vous sauver.

—Mais Lydia... Lydia... que j'attends qui va venir.

—Elle ne court aucun danger... Du reste, je l'avertirai, comme je vous averti.

André hésitait.

Peut-être allait-il consentir à la fin convaincu par les étranges et ardentes supplications du marquis mais, soudain on entendit frapper à la porte quelques coups précipités. En même temps la sonnette vibra.

—Trop tard! murmura Norbert, avec accablement.

trop tard, comme vous l'avez dit. Il arrivera ce qui plaira à Dieu... Engagez-vous, monsieur. Je ne veux pas que Lydia rougisse en voyant son oreiller d'un étranger.

—Veuillez me permettre de ne pas point quitter. Je me cacherais en quelque coin de cet appartement. Et je serai de cette façon, prêt à vous venir en aide.

—Non, retirez-vous, monsieur.

—Je comprends vos scrupules et je vous obéis. Du moins, monsieur, priez ce revolver et si vous êtes attaqué par l'homme qui sera ici dans un instant de fonder-vous, Ah! défendez-vous sans crainte... car ce n'est pas un outrage qui vous demandera compensation de son honneur... C'est un aventurier un assassin vulgaire, qui en veut à votre vie pour arriver plus facilement à votre fortune.

A continuer

UNE CARTE

A tous ceux qui souffrent des maladies causées par les excès de la jeunesse, de la débilité, de la faiblesse, de l'insécurité, de la virilité, etc., l'Élixir de la Santé est un remède qui vous guérira sans aucune dépense.

A LOUER

UNE MAGNIFIQUE MAISON située dans le village Lauson, pouvant être occupée comme résidence privée ou magasin.

S'adresser à M. ONESIME BOURGEOIS, 16-17-18.